



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 février 2019  
Français  
Original : anglais

## République centrafricaine

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2448 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2019 et m'a prié de rendre compte tous les trois mois de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

#### II. Situation politique

##### Processus de paix

2. Durant la période considérée, d'importants progrès ont été accomplis concernant le processus de paix placé sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. À la suite de la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine tenue en septembre 2018 à New York, des efforts considérables ont été faits par les parties prenantes à différents niveaux en vue de redynamiser le processus politique, et en particulier d'organiser des pourparlers directs entre le Gouvernement et les groupes armés. En attendant, les Centrafricains sont devenus de plus en plus mécontents des attermoissements dans l'organisation du dialogue direct, auxquels ils attribuaient les graves problèmes d'insécurité survenus ces derniers mois.

3. Le Gouvernement centrafricain a intensifié les préparatifs du dialogue direct avec les groupes armés, avec l'aide du panel de facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Le Président Faustin-Archange Touadéra a continué de multiplier les contacts avec les parties prenantes centrafricaines, notamment les partis politiques et la société civile, afin de renforcer l'adhésion nationale et l'appui de la population au processus de paix. Le 12 novembre, les partis politiques de l'opposition et les organisations de la société civile ont publié un mémorandum commun, dans lequel ils ont demandé que l'Initiative africaine soit lancée sans tarder et que les partis politiques et les organisations de la société civile soient associés au processus. Mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA a intensifié son action au sein du panel dont il était membre et auprès des partenaires régionaux et internationaux.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 février 2019).



4. À la quarante-septième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale tenue à N'Djamena du 6 au 8 décembre, les États Membres de la région se sont accordés à dire qu'il fallait absolument relancer l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, notamment au moyen de consultations régionales plus stratégiques, en soulignant dans le communiqué final la nécessité d'entamer le dialogue direct dès que possible. Plusieurs pays voisins se sont dits prêts à reformer des commissions mixtes bilatérales avec la République centrafricaine. Le 14 décembre, l'Assemblée nationale a publié une déclaration dans laquelle elle soutenait l'Initiative africaine et recommandait qu'un dialogue soit engagé sans tarder avec les groupes armés à Brazzaville et à Khartoum.

5. Après des mois de consultation sur l'endroit où devaient se tenir les pourparlers directs, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, mon Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et des hauts responsables, y compris des ministres de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Soudan et du Tchad, ainsi que des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, se sont rendus du 8 au 11 janvier 2019 en République centrafricaine afin de relancer ensemble le processus de paix et de consolider l'engagement régional et international de trouver une solution politique à la crise. La délégation s'est entretenue avec de nombreux acteurs, y compris le Président Touadera, des responsables gouvernementaux, la communauté des diplomates et la société civile. Le 10 janvier, toutes les parties prenantes ont convenu d'organiser un dialogue direct entre le Gouvernement et les groupes armés à Khartoum, le 24 janvier 2019, sous les auspices de l'Union africaine et avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Au lendemain de cette visite de haut niveau, le Président Touadera a eu de nouveaux échanges avec les partis politiques et les représentants de la société civile et les a invités à se joindre à la délégation gouvernementale aux pourparlers de Khartoum en qualité d'observateurs. Le consensus régional qui s'est dégagé sur l'organisation des pourparlers à Khartoum et sur la tenue de la cérémonie finale de signature à Bangui a fait naître un nouvel espoir de progression vers un accord.

6. Du 24 janvier au 6 février, une délégation du Gouvernement centrafricain conduite par Firmin Ngrebada, Ministre d'État et Directeur de cabinet du Président Touadera, et des représentants et dirigeants de 14 groupes armés ont tenu des pourparlers directs à Khartoum. Ces entretiens, dont l'organisation a été facilitée par l'Union africaine et appuyée par l'ONU, ont également vu la participation de représentants de partis politiques, d'institutions religieuses et de la société civile, y compris des femmes. À l'issue d'intenses négociations, les parties sont parvenues le 2 février à un consensus sur toutes les grandes questions inscrites à l'ordre du jour, concernant notamment la justice et la réconciliation, un système de gouvernance plus transparent et inclusif et des mesures de sécurité transitoires. Le 5 février, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été paraphé par les parties présentes à Khartoum lors d'une cérémonie de clôture organisée par le Président soudanais, Omar Al-Bashir, en présence du Président Touadera ainsi que du corps diplomatique et de représentants de pays de la région, de l'Union africaine et de l'ONU. L'Accord a été officiellement signé à Bangui le 6 février.

7. Il est à noter que les parties ont convenu de mettre en place un mécanisme de suivi afin de surveiller la mise en œuvre effective de l'Accord politique. Sur la question très sensible de la justice, les parties ont créé une commission composée des parties signataires, chargée d'examiner toutes les questions relatives à la justice en rapport avec le conflit. La commission soumettra ses recommandations à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, à l'Assemblée nationale et au mécanisme de suivi. Les parties sont également convenues de créer des brigades mixtes, composées de membres d'anciens groupes armés et de membres des forces de défense nationale, chargées, entre autres, de protéger les frontières du pays et les

activités de transhumance. Établies à titre de mesure de sécurité transitoire, ces brigades devraient être opérationnelles pour une période maximale de 24 mois. Sur le plan politique, le Président Touadera a accepté d'intégrer davantage de représentants d'anciens groupes armés dans l'administration nationale, y compris au sein du Gouvernement. Deux documents importants ont également été négociés et annexés à l'Accord : un ensemble de dispositions transitoires détaillées en matière de sécurité et un plan de mise en œuvre de l'Accord.

### **Nouveaux faits intervenus sur le plan politique**

8. Les événements politiques intérieurs ont été marqués par des tensions entre l'exécutif et le législatif. Le 26 octobre, l'Assemblée nationale a voté la destitution de son président, Abdou Karim Meckassoua, à la majorité des deux tiers, conformément aux dispositions de l'article 70 de la Constitution. La destitution de M. Meckassoua n'a pas eu beaucoup d'effets sur la stabilité et la sécurité nationales, bien qu'il soit le plus haut personnage officiel musulman. Dans le délai de trois jours établi par la Constitution, l'Assemblée a élu Laurent Ngon-Baba, un représentant de la coalition fidèle au Président Touadera et un musulman, son nouveau président.

9. Le 29 octobre, au cours d'un débat à l'Assemblée nationale sur la sélection d'un nouveau président, le député et ancien commandant anti-balaka Alfred « Rambo » Yékatom a tiré un coup de feu et a été arrêté. Le 11 novembre, la Cour pénale internationale a émis un mandat d'arrêt à son encontre pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'il aurait commis entre décembre 2013 et août 2014. Yékatom s'est livré à la Cour le 17 novembre. Le 12 décembre, les autorités françaises ont arrêté, à Paris, l'ancien coordonnateur anti-balaka Patrice-Édouard Ngaïssona sous le coup d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Celui-ci a été transféré à la Cour, à La Haye, le 23 janvier. En réaction à ces arrestations, le 14 décembre, la faction anti-balaka de Maxim Mokom a publié un communiqué annonçant son retrait de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, du Gouvernement et du processus national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. En guise de protestation contre l'arrestation de Ngaïssona, les anti-balaka à Bossangoa ont menacé de mener des attaques de représailles contre la MINUSCA, les organisations non gouvernementales et les civils. Malgré ces menaces, Mokom et les représentants de Ngaïssona ont participé aux pourparlers de Khartoum. L'Assemblée nationale a par ailleurs continué d'adopter, durant sa deuxième session ordinaire de 2018, d'importants textes de loi, y compris le budget national de 2019, malgré les tensions entourant la destitution de Meckassoua.

10. La compétition entre les partis politiques dans la perspective des élections a déjà commencé. Durant la deuxième semaine de novembre, après trois mois de consultations préparatoires menées dans tout le pays, la nouvelle coalition politique en faveur du Président Touadera, le Mouvement cœurs unis, a tenu son assemblée générale constitutive à Bangui. Outre le Président Touadera, plusieurs membres de haut rang d'institutions nationales ont participé à l'assemblée générale, y compris le Président nouvellement élu de l'Assemblée nationale, le Président de la Cour constitutionnelle, ainsi que des ministres et des députés. Le Gouvernement et l'Autorité nationale des élections ont poursuivi les préparatifs des élections prévues en 2020-2021, avec les bons offices et le soutien technique de la MINUSCA. En décembre, le Gouvernement a présenté officiellement le projet de code électoral à l'Assemblée pour adoption.

11. En décembre, le Mouvement cœurs unis a joué un rôle de premier plan aux côtés du Président dans l'organisation de cérémonies publiques de grande envergure dans le tout le pays à l'occasion de la fête nationale. Plusieurs partis de l'opposition, ainsi

que l'Église catholique, ont boycotté ces festivités pour protester contre la réaction jugée inadéquate du Gouvernement face aux attaques menées par des groupes armés contre les personnes déplacées dans les villes d'Alindao et de Batangafo.

### **Dialogue local et réconciliation**

12. En rapport étroit avec le processus de paix conduit par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, le Gouvernement a continué, avec l'aide de la MINUSCA, à diriger les processus de paix et de dialogue locaux afin de promouvoir la réconciliation entre les communautés, de réduire la violence, d'améliorer la cohésion sociale et de mobiliser le soutien pour la mise en place des institutions de l'État. À Bangassou, le comité de suivi créé par l'accord de paix local mène des activités de sensibilisation en vue de préparer le retour volontaire dans des conditions de sécurité des musulmans forcés de fuir en mai 2017. Avec l'aide de la MINUSCA, le préfet a lancé une initiative de dialogue et de réconciliation entre les villages voisins de Gambo et de Pombolo, qui étaient le théâtre de violences intercommunautaires récurrentes depuis 2017.

13. Toutefois, dans plusieurs secteurs, les processus de dialogue locaux se sont heurtés à la forte résistance des groupes armés et les violences ont repris. À Bambari, le dialogue local visant à établir des relations de collaboration entre la police et la gendarmerie locales et la communauté musulmane s'est arrêté lorsque l'Union pour la paix en Centrafrique a enlevé les animateurs de mouvements de jeunes qui participaient au dialogue et lancé de violentes attaques contre les forces armées centrafricaines et la MINUSCA. À Batangafo, un accord de cessez-le-feu local avait permis de maintenir un calme relatif pendant plusieurs mois, mais la situation s'est détériorée lorsque les mécanismes de suivi locaux se sont révélés incapables de faire face aux vols à main armée et aux assassinats que les milices associées aux anti-balaka, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique ont commencé à commettre dès le début de la saison sèche. À Bouar, le Gouvernement et les responsables locaux ont célébré le premier anniversaire de l'accord de paix du 15 décembre 2017 qui a réduit les violences et rétabli la liberté de circulation. Les progrès accomplis ont toutefois été menacés récemment par la reprise des manœuvres militaires du groupe armé Retour, réclamations, réhabilitation, l'un des signataires de l'accord.

14. Le 16 novembre, le Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale et la MINUSCA ont signé un plan de partenariat qui prévoyait des activités visant à promouvoir la paix et le développement durable dans le pays, notamment la fourniture d'une assistance technique et des ressources financières en vue de la mise en place et du fonctionnement de comités de paix et de réconciliation locaux.

15. Afin d'aider à rétablir les relations entre les communautés après les violences survenues en novembre, la MINUSCA a déployé en décembre, à Alindao et à Batangafo, des équipes de renfort, qui s'y trouvent encore, afin de relancer le dialogue intercommunautaire en vue de désamorcer les tensions et de mettre en place des mécanismes plus solides de prévention des conflits.

## **III. Sécurité**

16. Les affrontements violents entre les groupes armés et les exactions commises par des milices criminelles, le plus souvent en toute impunité, ont continué d'attiser les tensions communautaires et demeurent la principale source d'insécurité et une grande menace pour les civils, en particulier les femmes, les enfants et les intervenants humanitaires. Les groupes armés et leurs factions ont continué de

contrôler de vastes parties du territoire, où ils ont établi des administrations parallèles malgré leur engagement déclaré en faveur du processus de paix.

17. La période à l'examen a coïncidé avec la reprise de la saison sèche dans le pays, qui a vu se développer les mouvements de transhumance, les transports routiers de marchandises et le trafic des ressources extractives. Elle a également été marquée, comme les années précédentes, par une multiplication des affrontements violents et d'attaques contre les civils. Les mouvements de ressources naturelles ont continué de susciter une rivalité violente entre les groupes armés qui se disputent l'accès et le contrôle des sites stratégiques tels que les mines, les marchés et les principales voies routières. Malgré la multiplication des affrontements au cours des derniers mois de 2018, le nombre total de décès civils liés au conflit en 2018 est nettement plus faible (697) par rapport à la même période en 2017 (1 571).

18. Les affrontements les plus graves se sont produits dans le centre et l'est du pays, où l'Union pour la paix en Centrafrique et les milices associées aux anti-balaka ont continué de se lancer des attaques de rétorsion le long des axes Alindao-Bambari et Ippy-Bambari. Par suite des meurtres de deux civils musulmans commis les 14 et 15 novembre, et de nombreuses autres attaques dirigées contre la population musulmane par des éléments anti-balaka présumés en 2017 et 2018, les combattants de l'Union et les civils musulmans ont attaqué, le 15 novembre, un camp de personnes déplacées situé à proximité de l'église catholique d'Alindao, en affirmant que le camp servait de refuge aux éléments anti-balaka. Les assaillants ont incendié l'église durant une attaque violente prolongée, qui a coûté la vie à aux moins 70 personnes, dont deux prêtres.

19. À Batangafo, à la fin d'octobre, les combattants du Mouvement patriotique pour la Centrafrique et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, accompagnés de jeunes musulmans armés, ont lancé une attaque violente contre un camp de personnes déplacées, s'en prenant aux civils et réduisant une grande partie du camp en cendres, parce que trois civils musulmans avaient été blessés la veille. L'attaque a fait 11 morts et 37 blessés, et l'église locale a également été prise pour cible. Les combattants anti-balaka utilisent souvent les camps de déplacés comme cachette d'où ils peuvent attaquer les civils et les commerçants musulmans. Les responsables du Mouvement, du Front et de l'Union ont menacé à plusieurs reprises d'attaquer les camps à Alindao et à Ippy pour en expulser les combattants anti-balaka.

20. L'Union pour la paix en Centrafrique a continué de se livrer à des agissements déstabilisateurs à Bambari, notamment en établissant des barricades visant à entraver les déplacements des patrouilles de la MINUSCA et en menaçant d'attaquer les postes de police et de gendarmerie récemment mis en place. Elle a également continué de faire usage de la violence pour empêcher la communauté musulmane de coopérer avec les forces de sécurité intérieure. En novembre, elle a enlevé plusieurs dirigeants locaux à Bambari pour les empêcher d'avoir des échanges avec les autorités locales et empêcher les jeunes musulmans d'entrer dans les rangs des forces armées centrafricaines.

21. Le 10 janvier, jour où le Gouvernement a annoncé que les pourparlers de paix débuteraient le 24 janvier à Khartoum, l'Union pour la paix en Centrafrique a lancé une attaque contre une position des forces armées centrafricaines à PK0 et contre une patrouille de la MINUSCA à Bambari dans le but d'empêcher la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation à Bambari, à laquelle le Président Touadera devait participer. Face à ces violences, la MINUSCA a lancé une opération musclée le même jour contre l'Union en vue de protéger les civils et de rétablir la sécurité à Bambari et alentour. Elle a étendu ses opérations à Bokolobo, où se trouvait la base du dirigeant de l'Union, Ali Darassa. Deux membres de la police nationale ont été tués lors de l'attaque menée par l'Union. Les affrontements qui ont éclaté les jours suivants ont

fait plusieurs blessés chez les civils et 40 morts dans les rangs de l'Union. Dans le cadre de l'opération qui se poursuit toujours, la MINUSCA a pris et démantelé toutes les bases de l'Union à Bambari et à Bokolobo.

22. Le 31 décembre, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique a marché sur la ville minière de Bakouna située dans la préfecture peu densément peuplée de Mbomou, poussant quelque 18 000 habitants à fuir le secteur. Le Front a pillé la plupart des maisons dans la ville et volé un véhicule appartenant à des organismes humanitaires. Le groupe a menacé de poursuivre son offensive vers Bangassou, mais s'est retiré de Bakouna le 16 janvier. Durant l'occupation de Bakouna par le Front, 32 personnes, dont cinq femmes, ont été tuées, de nombreuses maisons, un hôpital et une école ont été pillés et 30 maisons dans le village de Fatama ont été incendiées. Des affrontements violents entre l'Union pour la paix en Centrafrique et les milices associées aux anti-balaka et des attaques contre les civils se sont produits sur les axes Djema-Zemio et Djema-Dembia. Le 20 octobre, la MINUSCA a signalé le massacre de plusieurs familles peules, dont cinq femmes et 12 enfants, au nord de Zemio. Le 25 janvier, les combattants de l'Union et du Front ont ouvert le feu sur un cortège funèbre à Ippy, tuant 10 civils et en blessant 17.

23. Par rapport aux périodes couvertes par les précédents rapports, le nombre de problèmes de sécurité à Bangui et dans l'ouest du pays n'a pas varié, malgré les efforts d'expansion de Retour, réclamations, réhabilitation et les troubles que cela entraînait dans la préfecture d'Ouhan-Pendé dans le nord-ouest. En octobre, Retour, réclamations, réhabilitation a cherché à nouer des alliances avec d'autres groupes armés actifs dans la région, y compris les anti-balaka, les factions Sayo et Belanga du groupe Révolution et justice et le Front démocratique pour la paix en Centrafrique afin de former une nouvelle coalition : le Rassemblement centrafricain pour la paix. Bien qu'elle cherche de plus en plus à contrôler et à taxer la transhumance et les mines, la coalition a réaffirmé, dans sa déclaration initiale, son engagement en faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. En novembre, Retour, réclamations, réhabilitation est parti dans le sud-ouest sur la frontière camerounaise où le groupe armé Siriri était actif, a désarmé les combattants de celui-ci et les a forcés à entrer dans ses propres rangs. Dans le nord-ouest, en raison de la présence conjointe des forces armées centrafricaines et des soldats de la MINUSCA, Retour, réclamations, réhabilitation n'a pas réussi à s'implanter à Ngaoundaye avant la saison de la transhumance.

24. Dans le quartier PK5 de Bangui, des problèmes de sécurité isolés se sont produits après qu'un chef connu d'une bande criminelle, Mohammed Appo, qui tentait en vain de faire respecter la journée de la ville morte, a été tué à la suite d'une altercation avec un commerçant à ce sujet. La présence accrue des forces de sécurité intérieure et des forces de la MINUSCA à l'intérieur et autour de PK5 a permis de gérer les effets déstabilisateurs de la mort d'Appo et des rumeurs concernant la mort de « Force », chef d'une bande criminelle, et d'empêcher une détérioration des conditions de sécurité à Bangui.

#### **IV. Situation humanitaire**

25. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent de pâtir des conséquences du conflit et sont de plus exposés à des risques et au dénuement. Plus de 1 000 problèmes compromettant la sécurité des civils ont été enregistrés en moyenne chaque mois. Les attaques contre la population civile et les infrastructures civiles se sont poursuivies sans discontinuer.

26. Durant la période considérée, le nombre de personnes ayant besoin d'aide et de protection est passé de 2,5 millions à 2,9 millions, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la même période en 2017. Plus de la moitié de ces personnes sont des enfants et 1,6 millions de ces personnes sont dans le besoin le plus aigu. Un enfant sur trois souffre de malnutrition grave, et 13 % de la population subit une insécurité alimentaire de niveau 4 et ce dans un pays où l'agriculture devrait être capable de nourrir l'ensemble de la population. Une personne sur deux n'a pas accès à l'eau potable.

27. Les déplacements ont atteint des niveaux record. Plus d'un Centrafricain sur quatre a dû fuir de chez lui. Au 15 janvier 2019, il y avait plus de 648 000 personnes déplacées dans le pays et plus de 575 000 réfugiés centrafricains ont été enregistrés dans les pays voisins. D'un autre côté, depuis 2017, plus de 249 000 personnes déplacées sont rentrées chez elles, principalement dans les préfectures de Mbomou, de Nana Grébizi, d'Ouham-Pendé et d'Ouaka, ainsi qu'environ 25 000 réfugiés (retours spontanés ou facilités).

28. Les intervenants humanitaires continuent de travailler et d'assurer des services essentiels dans des conditions de plus en plus dangereuses. En 2018, six agents humanitaires ont été tués et 23 blessés, et en tout 396 atteintes à la sécurité des intervenants humanitaires ont été enregistrées (plus d'une atteinte par jour en moyenne), contre 301 en 2017. Cette situation a conduit à la suspension d'activité de près de 20 % des organisations humanitaires opérant en République centrafricaine (25 sur 137 organisations présentes). Malgré les conditions difficiles, la MINUSCA a continué de s'employer en priorité à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et les intervenants humanitaires sont venus en aide à près d'un million de personnes en 2018.

29. Le plan d'aide humanitaire de 2019 lancé le 7 janvier nécessite un financement à hauteur de 430,7 millions de dollars pour répondre aux besoins de 1,7 million de personnes. Il n'est actuellement financé qu'à 3 %.

## V. Protection des civils

30. La protection des civils contre la violence et les exactions demeure une priorité pour la MINUSCA. La Mission a continué d'assurer la protection physique, à garantir un environnement protecteur et à faciliter le dialogue conformément à son nouveau mandat et à sa stratégie de protection des civils adoptée en avril 2018. La protection physique contre la menace imminente de violence est demeurée la forme d'aide la plus visible et la plus sollicitée par les communautés. Conformément à son nouveau mandat et compte tenu de l'accent mis sur la prévention, les processus de dialogue et de paix locaux restent un important moyen de prévention, bien que leur viabilité soit compromise par la présence limitée des institutions de l'État dans la plupart des secteurs hors de Bangui.

31. Les opérations militaires de la MINUSCA ont réduit les menaces posées par les groupes armés dans plusieurs secteurs. L'opération Mbaranga menée dans la préfecture d'Ouham-Pendé a réduit les activités des groupes armés et permis à des civils déplacés de rentrer dans leurs villages et l'opération Bekpa II a délogé l'Union pour la paix en Centrafrique de Bambari.

32. La MINUSCA a également renforcé son système d'alerte rapide en recrutant 26 autres assistants chargés de la liaison avec la population locale. Il y a à présent 78 assistants de liaison en tout qui travaillent en étroite collaboration avec le personnel en tenue et le personnel civil dans tout le pays afin d'améliorer les activités menées par la Mission en matière d'information sur l'évolution de la situation et les

nouvelles menaces et de prévention. Dans les secteurs particulièrement dangereux pour les civils, comme Alindaïo et Batangafor, les assistants chargés de la liaison avec la population locale travaillent avec des équipes de renfort civiles chargées de promouvoir le dialogue intercommunautaire et d'établir des mécanismes locaux de cessez-le-feu et de prévention des conflits.

33. La MINUSCA a renforcé la coordination interne en mettant en place une plateforme de coordination entre la cellule de coordination de Bangui et l'équipe spéciale conjointe de Bangui afin de garantir une action intégrée face aux problèmes de protection des civils à Bangui.

34. La MINUSCA développe actuellement les activités de formation du personnel en tenue sur les méthodes de protection des civils. Une séance de formation des formateurs a été organisée pour les officiers qui dispenseront à leur tour la formation à leurs contingents concernés. La Mission a également renforcé les capacités des forces armées centrafricaines en dispensant des séances d'instruction et d'entraînement préalables au déploiement à l'aide d'un module de formation intégrée sur la protection des civils qu'elle a mis au point.

## **VI. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit**

### **Extension de l'autorité de l'État**

35. Malgré les progrès accomplis dans le redéploiement des préfets, sous-préfets, forces armées et forces de sécurité intérieure, la projection de l'autorité de l'État en dehors de Bangui reste minime et son incidence limitée. L'action du Gouvernement est entravée par l'insuffisance des moyens, le manque de ressources des institutions publiques et le legs de décennies de mauvaise gouvernance, de pauvreté, d'inégalités dans la répartition des ressources, de faible niveau d'instruction et de services publics restreints, soulignant la nécessité constante non seulement de renforcer la présence de l'État en dehors de Bangui, mais aussi de développer les capacités du Gouvernement central.

36. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de rétablissement de l'autorité de l'État. La Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aidé le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local à effectuer les vérifications nécessaires permettant de cartographier la présence de fonctionnaires des préfectures et de recueillir les données destinées à mettre en lumière les lacunes qu'aura à évaluer le Premier Ministre, en sa qualité de Président du Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

37. L'absence de banques en dehors de la capitale et les difficultés qui en découlent au titre du versement des traitements demeurent un obstacle de taille au déploiement de l'administration locale. La MINUSCA, le PNUD et la Banque mondiale continuent de collaborer avec le Gouvernement dans le cadre de l'examen de propositions émanant des institutions bancaires et de plaider avec les sociétés de télécommunications en faveur de solutions bancaires en ligne qui offriraient la possibilité de remédier à ce problème.

### **Mise en place des forces armées nationales et de sécurité intérieure**

38. Au 15 janvier 2019, 1 358 des 7 087 soldats des forces armées centrafricaines ont été déployés en dehors de Bangui. Au total, 896 membres des forces armées centrafricaines formés par la Mission de formation de l'Union européenne et des experts militaires russes, ont été déployés dans sept localités où ils sont à l'œuvre aux



côtés de la MINUSCA. En outre, 248 soldats sont actuellement formés par des experts militaires russes. La Mission a renforcé ses activités de planification et d'assistance technique à ces unités déployées à ces sept endroits, notamment par la planification conjointe et la coopération tactique. Elle a également accru son appui logistique limité à l'armée, notamment sous forme d'évacuation de blessés et d'alimentation en combustible dans des endroits plus reculés. La collaboration sur le terrain entre les forces armées centrafricaines et la MINUSCA continue d'être essentielle à l'amélioration de la protection des civils et à la réduction de la menace que constituent les groupes armés et les activités criminelles.

39. Le Gouvernement a continué d'accomplir des progrès en matière de contrôle et de suivi des fautes commises par les forces de défense et de sécurité intérieure dans le cadre d'une action élargie menée, avec l'appui de la MINUSCA, pour améliorer la responsabilisation, la discipline et le respect des droits de l'homme au sein de ces institutions. De nombreux cas de conduite répréhensible ont été observés à Bambari, Obo et Paoua au cours de la période considérée, notamment des cas d'agression physique à l'encontre de civils et entre les éléments des Forces armées centrafricaines. L'Inspecteur général de l'armée et le Bureau du Procureur militaire, avec le concours de la MINUSCA, mènent des enquêtes sur ces affaires.

40. Au cours de la période considérée, 97 gendarmes et 106 policiers ont été déployés dans les régions, principalement à l'ouest du pays, ce qui porte le nombre total d'agents des forces de sécurité intérieure nationales actuellement déployés en dehors de Bangui à 1 100 (729 gendarmes et 371 policiers).

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

41. Le 19 décembre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi de programmation militaire pour la période 2019-2023, prévoyant un montant de 374 millions au titre de dépenses destinées à mettre en œuvre la notion d'armée de garnison, telle que définie dans le plan national de défense. Conformément à ce plan, qui vise à bâtir une armée de 9 800 soldats d'ici à 2023, le Gouvernement a lancé, le 5 novembre, la première campagne nationale de recrutement de 1 023 nouveaux éléments dans les 16 préfectures en usant de critères de sélection objectifs. La MINUSCA a continué de fournir un appui technique et logistique aux autorités en vue d'assurer un recrutement sans exclusive grâce à l'application de quotas pour les recrues de toutes les préfectures et pour les femmes (15 %).

42. La MINUSCA a continué de coordonner la prestation d'une assistance technique et l'organisation d'activités de formation par des partenaires internationaux. Le 20 novembre, 300 soldats des troisième et cinquième bataillons d'infanterie ont achevé un stage de remise à niveau de deux mois sur les techniques de pointe en la matière, assuré par des instructeurs russes. Le 6 décembre, la mission de formation de l'Union européenne a terminé la formation de 330 soldats du bataillon amphibie. La MINUSCA a organisé des réunions périodiques du Groupe de coordination internationale sur les forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines, pour mieux coordonner l'octroi d'un appui aux forces de défense et de sécurité, avec la participation de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la France, et ainsi que de l'Union africaine, de la CEEAC et de l'Union européenne.

43. Le 19 décembre, 248 gendarmes et 250 agents de police, recrutés avec le concours de la MINUSCA, ont achevé leur formation, complétée par des modules spécialisés, qui les préparaient à être déployés au sein d'unités antiémeutes. Leur déploiement reste limité faute de moyens logistiques, d'infrastructure et de matériel.

44. La MINUSCA, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a continué d'appuyer la gestion des armes et des munitions en aidant les forces nationales de

défense et de sécurité intérieure dans le domaine de la planification de l'infrastructure. La Mission a également dispensé des formations spécialisées sur la gestion des installations de stockage de munitions et d'armes, le marquage des armes et la destruction des munitions autonomes à certains membres des forces de défense nationale.

### **Justice et état de droit**

45. Les moyens d'action et le fonctionnement des structures judiciaires et pénitentiaires nationales en dehors de Bangui sont demeurés limités, 15 sur 27 tribunaux de première instance et cours d'appel commençant à être opérationnels, dont 13 hors de Bangui. La Cour d'appel de Bangui, avec l'appui de la MINUSCA, a jugé 16 affaires pénales au cours de sa deuxième audience pénale de 2018, du 19 novembre au 20 décembre, dont six étaient avant trait au conflit et ont abouti à la condamnation de trois accusés ex-Séléka et quatre accusés anti-balaka.

46. La MINUSCA a continué de fournir un appui technique aux autorités judiciaires enquêtant sur les différentes affaires liées à la crise et aux violations des droits de l'homme. La Cour pénale spéciale a marqué une étape importante avec sa séance inaugurale, le 22 octobre, marquant l'ouverture des enquêtes, suivie de la publication de la stratégie en matière de poursuites de la Cour, le 4 décembre. Durant la période considérée, la Mission a continué d'appliquer ses mesures temporaires d'urgence qui lui ont permis d'appréhender 54 personnes soupçonnées d'avoir commis divers crimes, notamment des meurtres, des viols, des enlèvements, des vols à main armée, des actes de torture et des pillages et d'avoir détenu illégalement des armes.

47. Le 9 janvier, le Gouvernement a approuvé une stratégie nationale de démilitarisation du système pénitentiaire, en même temps que des politiques de santé et de réinsertion sociale des détenus, élaborées avec le soutien de la Mission. Le recrutement de 150 nouveaux agents pénitentiaires civils achevé le 22 novembre attend actuellement d'être approuvé par le Gouvernement de sorte que leur formation puisse commencer. La MINUSCA a continué de renforcer l'encadrement et la formation en matière de sécurité dans les prisons, ce qui a abouti au règlement d'au moins quatre problèmes de sécurité majeurs, dont une tentative d'évasion et une mutinerie. Elle a également assuré une formation en cours d'emploi à la première équipe d'intervention pénitentiaire nationale, qui sera déployée aux côtés de son équipe d'administration pénitentiaire.

### **Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration**

48. Le 17 décembre, le Gouvernement a lancé le programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration dans la partie occidentale du pays, à partir de Paoua, avec le concours de la MINUSCA. Les opérations de désarmement et de démobilisation à Bozoum et Paoua ont été achevées le 18 janvier. Au total, 137 ex-combattants, dont deux femmes, des deux factions Révolution et justice (Sayo et Belanga) et antibalaka/Ngaissona ont été désarmés et démobilisés. En outre, 103 armes de guerre, 93 grenades, 7 roquettes, 2 obus de mortier et 3 199 cartouches ont été collectées. Le Gouvernement avait l'intention de poursuivre ces opérations à Bouar et Kouï, à la fin du mois de février.

49. Pour compléter ces efforts, la MINUSCA a continué d'étendre son programme de lutte contre la violence de proximité dans huit localités, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Dans le cadre de ce programme, à ce jour, 3 190 combattants, jeunes et membres de la communauté, dont 1 049 femmes, ont participé à des travaux de remise en état, des activités de cohésion sociale et des activités rémunératrices menés à bien en partenariat avec l'UNOPS. Du

15 octobre 2018 au 28 janvier 2019, 205 armes de guerre, 4 466 armes artisanales, 132 munitions non explosées et 14 506 munitions d'armes légères ont été collectées au titre de ces programmes. La stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité, élaborée avec l'aide de la MINUSCA, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, a été transmise au Gouvernement pour approbation le 30 novembre. La stratégie offre un cadre général d'harmonisation des positions de tous les partenaires nationaux et internationaux participant à la conception et à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de proximité.

## VII. Droits de l'homme et lutte contre l'impunité

50. Au cours de la période considérée, de graves violations des droits de l'homme, notamment des exécutions arbitraires et des violences sexuelles liées au conflit ont continué d'être signalées en raison des affrontements entre des groupes armés rivaux et des attaques ciblées contre des civils. La MINUSCA a enregistré 431 violations du droit international des droits de l'homme et des atteintes à ces droits ainsi que des infractions au droit international humanitaire qui ont touché au moins 871 victimes, dont 844 ont souffert de violences commises par des groupes armés, principalement l'Union pour la paix en Centrafrique et les anti-balaka. Les affrontements et les attaques ciblées ont fait au moins 258 morts parmi les civils. Les violations reflètent un cycle d'attaques et de représailles dans lesquelles des camps de déplacés, des centres de santé et des lieux de culte ont été plusieurs fois pris pour cible.

51. Les autorités nationales, avec l'appui de la MINUSCA, ont continué de contrôler les effectifs existants et nouveaux (par recrutement) au sein des forces de défense et de sécurité intérieure. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a aidé le Gouvernement à vérifier les antécédents de 655 soldats et 17 membres actifs des forces de sécurité intérieure. La MINUSCA a continué de subordonner son soutien aux forces de sécurité nationales au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Au cours de la période considérée, le secrétariat chargé de veiller au respect de la politique de diligence voulue a reçu et traité 32 demandes d'appui des forces de sécurité intérieure et des forces armées centrafricaines dans le cadre de la coopération technique, de la formation et de l'appui logistique, et à cet égard, a vérifié les antécédents de 1 438 de leurs membres. En conséquence, 20 membres des forces de sécurité intérieure se sont vu refuser un appui de l'ONU, trois ont été arrêtés et deux ont été radiés de la police.

52. La MINUSCA a continué d'aider les autorités nationales dans le cadre de leurs activités de lutte contre l'incitation à la haine et à la violence en créant un groupe de travail, en mettant au point un outil de suivi en ligne, avec l'appui du Centre de services mondial de l'ONU et en établissant une plateforme de la société civile pour apporter une réponse systématique au problème. Elle a également engagé le Haut Conseil de la communication nationale à lutter contre ce fléau en mettant en œuvre un plan d'action national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Du 14 au 19 octobre, la MINUSCA et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a organisé à l'intention des professionnels de l'information une formation sur la prévention de la haine religieuse et ethnique et l'incitation à la violence en République centrafricaine en vue de renforcer leurs capacités dans ce domaine.

### **Justice transitionnelle**

53. En décembre, le mandat du comité directeur chargé de l'établissement de la commission vérité, justice, réparation et réconciliation a été prorogé pour une période de six mois. Le comité directeur a continué d'élaborer son plan de consultations nationales, avec le soutien de l'ONU. Il a effectué des missions d'évaluation dans 16 préfectures et noté les problèmes de sécurité qui pourraient entraver la participation effective de la population au processus de consultation.

54. La Commission nationale des droits de l'homme a reçu dix plaintes relatives aux droits de l'homme. La MINUSCA a fourni à la Commission un appui technique destiné à lui permettre d'adopter des procédures de dépôt de plaintes et d'en informer le public.

### **Violences sexuelles liées au conflit**

55. L'action du Gouvernement visant à lutter contre les violences sexuelles liées au conflit a continué de s'étendre. L'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, avec l'aide de la police de la MINUSCA, y compris des femmes agents, a ouvert des enquêtes sur les cas de viols massifs qui étaient survenus à Kiriwiri en février 2018. Il s'agissait de la première fois qu'elle le faisait en dehors de Bangui. L'Unité mixte a interrogé 150 victimes au cours de cette mission d'enquête.

56. Au cours de la période considérée, 134 dossiers d'enquêtes judiciaires ont été enregistrés par la MINUSCA concernant 149 victimes. Au total, 62 suspects ont été renvoyés devant les autorités nationales. En outre, 675 personnes, dont 285 femmes ont pu bénéficier des 13 séances de sensibilisation organisées par la MINUSCA sur la violence sexuelle et sexiste.

### **Sort des enfants en temps de conflit armé**

57. Le programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration lancé en janvier 2019 a permis de séparer 119 enfants (dont 34 filles et 85 garçons) du groupe armé Révolution et justice et de dresser leur profil en vue de leur réintégration. Depuis janvier 2018, 923 enfants au total (dont 264 filles et 659 garçons) ont été séparés des groupes armés. Trente-neuf enfants ont été tués lors de divers incidents survenus au cours de la période considérée, dont 12 enfants Fulani tués par des anti-balaka dans un camp de transhumance isolé de la préfecture du Haut-Mbomou en octobre et 6 le 15 novembre lors d'une attaque contre le camp de personnes déplacées à Alindao, par des éléments de l'Union pour la paix en Centrafrique soutenus par de jeunes musulmans armés.

## **VIII. Situation socioéconomique**

58. En décembre, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé son cinquième examen au titre de la facilité élargie de crédit pour la République centrafricaine, ce qui a permis le décaissement d'un montant de 31,6 millions de dollars approuvé en juillet.

59. Le taux de croissance économique était estimé à 4,3 % en 2018 et pourrait, d'après le Fonds, passer à 5 % en 2019. L'absence de banques en dehors de la capitale, la faiblesse des recettes publiques (soit environ 10 % du produit intérieur brut), et les problèmes liés à la gouvernance et aux activités de lutte contre la corruption continuent de constituer des défis à la croissance économique.

60. Avec un indice de développement humain restant à 0,367 pour 2018, le République centrafricaine occupe la 188<sup>e</sup> place sur 189 pays.

### **Mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel**

61. Le décaissement des fonds pour la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix pour la période 2017-2021 a continué de s'accélérer au cours de 2018. Sur les 2,6 milliards de dollars promis par les donateurs depuis novembre 2016, plus de 1,4 milliard de dollars avaient été versés au 31 décembre 2018, ce qui a porté le taux d'exécution à 54 %, soit une augmentation de 38 points de pourcentage par rapport à septembre 2017, en grande partie du fait de la cartographie des projets et du contrôle plus efficace des décaissements. Les efforts visant à accroître l'appropriation nationale se sont poursuivis avec l'examen annuel du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel mené dans le cadre d'une série de discussions avec les parties prenantes nationales, notamment le Gouvernement, l'Assemblée nationale et l'Université de Bangui.

## **IX. Capacités de la Mission**

### **A. Personnel militaire**

62. Au 1<sup>er</sup> février, la MINUSCA avait déployé 11 170 militaires, dont 3,3 % de femmes, soit 95,88 % de l'effectif total autorisé de 11 650 personnes. Parmi eux, 480 sont des officiers d'état-major ou des observateurs militaires, dont 43 femmes, qui représentent donc 8,9 % de ce groupe. La force de la MINUSCA comprend actuellement 10 bataillons d'infanterie, deux bataillons à haute mobilité, un bataillon de réserve, une compagnie de forces spéciales, une compagnie d'intervention rapide et plusieurs unités de soutien, dont une compagnie de police militaire, cinq compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II et un module de chirurgie de l'avant de niveau I plus, trois unités d'hélicoptères, dont une unité d'hélicoptères d'attaque. Toutefois, les trois hélicoptères d'attaque n'étaient pas opérationnels au cours de la période considérée, ce qui a considérablement limité la capacité de la Mission à maintenir un dispositif efficace, robuste, souple et mobile et a nui à sa capacité opérationnelle. Les hélicoptères devaient être remplacés en février dans le cadre du programme de renouvellement prévu du matériel appartenant aux contingents. La Mission examine actuellement ses capacités et ses procédures d'intervention suivant les orientations du Siège pour améliorer l'appui aux opérations d'évacuation sanitaire primaire.

63. Les 900 soldats de la paix supplémentaires qui ont été déployés utilisent un équipement spécialisé, notamment des véhicules de reconnaissance et des véhicules blindés à grande mobilité, et du matériel de soutien tel que des engins du génie, des moyens logistiques et du matériel médical. La MINUSCA a renforcé son dispositif militaire au moyen de deux bataillons à grande mobilité, conçus comme des forces opérationnelles conjointes composées de trois compagnies, pouvant être déployés simultanément et opérer de manière autonome et dotés de multiplicateurs de force intégrés. Ces bataillons se concentreront sur des missions de terrain à moyen terme et ont été déployés avec succès à Bambari et Bria.

## **B. Personnel de police**

64. Au 1<sup>er</sup> février, la MINUSCA avait déployé 2 049 policiers, dont 382 policiers hors unités constituées (dont 57 femmes, soit 14 %) et 1 667 membres d'unités de police constituées et d'unités d'appui de la police (dont 126 femmes, soit 7,6 %), ce qui représente 98,5 % de son effectif autorisé de 2 080 policiers (400 policiers hors unités constituées et 1 680 membres d'unités de police constituées et d'unités d'appui de la police). Deux unités d'appui de la police et six unités de police constituées opèrent à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe et quatre unités de police constituées sont déployées à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro.

## **C. Personnel civil**

65. Au 1<sup>er</sup> février, la MINUSCA avait déployé 1 359 membres du personnel civil (1 161 fonctionnaires et 198 Volontaires des Nations Unies), soit 89 % de l'effectif autorisé (1 524). Les 347 femmes déployées au total représentaient 26 % du personnel civil et 27 % d'entre elles occupaient un poste de haut niveau (de classe P-5 ou de rang supérieur).

## **D. Accord sur le statut des forces**

66. Durant la période considérée, la Mission a continué à aborder avec le Gouvernement la question des violations de l'accord sur le statut des forces. Plusieurs questions jusque-là en suspens ont été résolues, et on peut notamment mentionner la signature, le 26 décembre, de l'exonération douanière applicable au ravitaillement en carburant de la MINUSCA et d'un accord avec la direction des services douaniers visant à améliorer la communication entre le bureau de douane et la MINUSCA au sujet des formalités douanières que celle-ci doit accomplir.

## **E. Efforts visant à optimiser les résultats**

67. L'équipe spéciale conjointe constituée par la Mission a poursuivi l'application des recommandations visant à améliorer les mesures d'intervention prises par la MINUSCA pour protéger les civils, qui figuraient dans le rapport issu de l'enquête indépendante conduite par le général de brigade (à la retraite) Amoussou, ainsi que du plan d'action destiné à réduire le nombre de décès parmi les soldats de la paix élaboré à la suite du rapport du général de corps d'armée (à la retraite) dos Santos Cruz, tout cela s'inscrivant dans le contexte plus large de l'initiative Action pour le maintien de la paix<sup>1</sup>. La Mission a mené sept opérations vigoureuses dans tout le pays, qui ont permis de rétablir l'ordre et de débarrasser les villes des groupes armés. Elle a amélioré ses capacités en matière de formation et de surveillance et de reconnaissance à des fins de renseignement, construit huit aires de poser d'hélicoptères utilisables dans le cadre d'opérations nocturnes et renforcé ses capacités militaires dans les nouvelles zones de tension. Elle a également entrepris d'examiner son empreinte et de réduire le nombre de bases opérationnelles temporaires, lorsque la situation le permet, afin d'améliorer l'efficacité de ses forces et de réduire la charge de soutien. La Mission s'est également efforcée de renforcer l'application du principe de responsabilité en procédant à des audits d'évaluation et à des exercices de simulation théorique. En outre, deux projets innovants sont

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse [https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving\\_security\\_of\\_united\\_nations\\_peacekeepers\\_report.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf).

actuellement mis à l'essai pour renforcer l'efficacité de la Mission : a) une plateforme technologique intégrée permettant de faciliter la prise de décisions et d'améliorer la coordination des opérations et la gestion des crises, connue sous le nom de *Mission Common Operation Picture* b) un système global d'évaluation des résultats (*Comprehensive Performant Assessment System*), qui aidera les dirigeants de la Mission à analyser l'impact de celle-ci. Enfin, la Mission a mis en place une structure conjointe avec les forces de sécurité intérieure centrafricaines, ce qui a permis d'arrêter des criminels notoires.

68. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a également pris des mesures importantes pour améliorer sa performance environnementale globale. Ces mesures concernaient notamment la finalisation, toujours en cours, de la procédure d'achat pour l'acquisition d'incinérateurs destinés à éliminer les déchets solides produits dans toute la Mission, ainsi que d'un accord financier avec l'UNOPS en vue de l'assainissement de la décharge de Kolongo à Bangui. Au 22 janvier 2019, la Mission avait installé 39 des 41 installations de traitement des eaux usées prévues pour aider à réduire sensiblement tout risque lié aux eaux usées. Dans le cadre de son entreprise de réduction de ses émissions, le MINUSCA s'emploie à accroître l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment en installant des systèmes photovoltaïques pour alimenter certains équipements informatiques et de communication à Bangui, et prévoit d'étendre ce dispositif aux sites de terrain. En outre, des lampadaires solaires ont été installés à la base logistique de la MINUSCA à Bangui et leur installation est en cours au quartier général de la Mission. Enfin, la Mission a progressé en ce qui concerne la synchronisation des groupes électrogènes, ce qui a contribué à réduire sa consommation de carburant et ses émissions de carbone.

## **F. Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles**

69. Au cours de la période considérée, le nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles a diminué : la MINUSCA a enregistré deux nouvelles allégations de ce type, contre neuf pendant la période précédente. Des enquêtes sont en cours concernant ces nouvelles allégations. Les deux victimes présumées, toutes deux adultes, ont été orientées vers des services de prise en charge, et notamment de la fourniture d'une assistance médicale et psychosociale, par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population et de ses partenaires de réalisation.

70. La MINUSCA a continué d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle grâce à des mesures préventives énergiques, notamment la formation de toutes les catégories de personnel et l'évaluation régulière des risques dans les camps militaires, y compris dans les bases opérationnelles permanentes et temporaires. La MINUSCA a mené des activités de proximité, notamment auprès des populations locales, des groupes de jeunes et des chefs communautaires et religieux. Outre sa permanence téléphonique gratuite, la Mission a consolidé son système d'alerte en créant un mécanisme de dépôt de plainte de proximité dans le quartier PK11 à Bangui et en renforçant les capacités des 20 autres mécanismes de ce type répartis dans tout le pays.

71. Le MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de s'attaquer à l'exploitation et aux atteintes sexuelles de manière coordonnée dans le cadre des réunions de l'équipe spéciale chargée de ces questions et de l'application du protocole de partage d'informations relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Ces deux outils, associés au nouveau formulaire de signalement des incidents mis à l'essai en République centrafricaine, ont contribué à assurer une synergie et une cohérence

dans la collecte et le partage des informations et dans le signalement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

72. À la suite du rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles que j'ai présenté à l'Assemblée générale (A/72/751), le défenseur des droits des victimes sur le terrain rattaché à la MINUSCA, ainsi que les parties prenantes concernées, ont dressé un état des lieux concernant les démarches et les services permettant de faire valoir les droits des victimes disponibles dans le pays. En outre, la Mission a continué d'étudier les moyens de régler la question des demandes de reconnaissance de paternité et de pensions alimentaires découlant d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant des membres du personnel des Nations Unies, avec l'appui du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

## **G. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

73. Les conditions de sécurité demeurent une grave préoccupation pour le personnel des Nations Unies. Au cours de la période considérée, 158 atteintes à la sécurité ont été rapportées, dont 47 attaques et embuscades tendues par des groupes armés et des bandes criminelles et visant le personnel, les locaux, le matériel et les convois des Nations Unies : un soldat de la paix été tué à Gbambia (préfecture de la Mambéré-Kadéï). Un autre est mort dans un accident de la route à Ouanda Djallé (Vakaga) le 6 novembre. Au total, 13 cas de menaces de mort et de harcèlement à l'encontre du personnel civil des Nations Unies ont été signalés et attribués à des groupes armés et criminels. Au total, 28 membres du personnel civil et militaire ont été blessés, dont six dans des embuscades et des attaques hostiles menées par des groupes armés et huit dans des accidents de la route. Il y a eu neuf manifestations contre les Nations Unies à Bangui et dans d'autres villes.

## **H. Aspects financiers**

74. Par sa résolution 72/290, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, des crédits d'un montant de 930,2 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Au 25 janvier 2019, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 555,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 921,3 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2018, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

## **I. Observations**

75. Depuis mon entrée en fonctions, je suis animé d'une conviction absolue et inébranlable, à savoir que la seule sortie de crise possible pour la République centrafricaine passe par le dialogue politique. Aujourd'hui, deux ans plus tard, nous pouvons constater que des avancées importantes ont été faites sur cette voie : j'en veux pour preuve les pourparlers directs qui se sont tenus à Khartoum entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés, sous les auspices de l'Union africaine, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et avec l'appui de l'ONU.



76. L'Accord politique, signé à Bangui le 6 février, représente une étape importante sur la voie d'une solution politique durable pour la République centrafricaine. L'Accord a jeté les bases sur lesquelles toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales doivent maintenant, en unissant leurs forces, bâtir une paix inclusive et durable, axée en son centre sur les préoccupations profondément enracinées de la population. Je me félicite de la participation, en tant qu'observateurs, de parlementaires, de représentants de partis politiques, de chefs religieux et d'acteurs de la société civile, notamment de représentants de victimes, de femmes et de jeunes, à ces pourparlers. La participation de ces acteurs est cruciale en ce qu'elle permet de veiller à ce que les Centrafricains, principales victimes de ces cycles récurrents de violence, et en particulier les femmes et les jeunes, soient au cœur du processus de paix.

77. Comme c'est le cas de pour de nombreux autres accords conclus ailleurs, la mise en œuvre de l'Accord politique sera difficile, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions transitoires en matière de sécurité. Il faudra un dialogue soutenu et constructif entre le Gouvernement et les anciens groupes armés, avec l'appui de l'ONU, des partenaires régionaux et de la communauté internationale dans son ensemble, pour prévenir une reprise des cycles de violence et aider à rétablir la confiance entre tous les Centrafricains.

78. Le coût du conflit est trop élevé. Je suis scandalisé par les actes odieux de violence commis contre des civils, des soldats de la paix et des agents humanitaires. Je condamne dans les termes les plus énergiques ces attaques inacceptables, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre. Je demande une fois de plus aux autorités centrafricaines d'enquêter sans tarder sur ces attaques et d'en poursuivre les auteurs.

79. La paix n'est possible que si toutes les parties honorent leur engagement de bonne foi. Je me félicite de l'engagement public pris par le Président Touadéra de s'attaquer aux causes profondes de la crise dans son pays, notamment en éliminant les politiques de marginalisation qui ont exclu certains groupes minoritaires de la participation à la vie politique et des avantages socioéconomiques. Les groupes armés doivent tenir leur engagement de cesser irrévocablement les campagnes de violence et d'intimidation qui ont déstabilisé tant de communautés à travers le pays pendant bien trop longtemps et traumatisé des générations de Centrafricains. Il est inacceptable que certains groupes armés, au cours des semaines et des jours qui ont précédé leur voyage à Khartoum pour discuter de la paix, aient intensifié leurs activités violentes, en menant notamment des attaques horribles contre les populations les plus vulnérables du pays à Alindao et Ippy. L'annonce de la date du dialogue pour la paix à Khartoum a été entachée d'attaques perpétrées par l'Union pour la paix en Centrafrique et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique à Bambari et Bakouma, ce qui a incité la MINUSCA à réagir fermement pour protéger les civils. Je félicite la MINUSCA de son action et du maintien d'un dispositif solide pour protéger les civils et appuyer le processus de paix, conformément à son mandat. Les groupes armés engagés dans le processus de paix doivent donner la preuve de leur bonne foi et de leur attachement à la paix par leurs actes et cesser les hostilités sans conditions préalables ni clauses d'extinction. Ils doivent rendre des comptes chaque fois qu'ils se livrent à des activités illégales ou à des actes contraires à la recherche de la paix, partout où ils s'en rendent coupables. La MINUSCA continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer la paix et la stabilité dans le pays, conformément à son mandat.

80. Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre des accords de paix passés, j'insiste sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide et sans retard par toutes les parties. Afin d'instaurer la confiance mutuelle dans le processus de paix, je compte

sur les autorités nationales pour qu'elles fassent leur part en accélérant l'adoption de la législation et des réformes nécessaires et en respectant leurs engagements. S'il ne fait pas de doute que les autorités nationales actuelles ont hérité d'une situation marquée par des crises cycliques, elles peuvent montrer l'exemple et laisser un héritage placé sous le signe de la paix, de la stabilité et du développement. Dans le même temps, dans la perspective d'instaurer la paix et l'état de droit, il est nécessaire de veiller à ce que les dispositions relatives à la paix respectent la Constitution et le droit international. Je veux également appeler les parties prenantes nationales, régionales et internationales à respecter les engagements qu'ils ont pris concernant les mécanismes de suivi, qui sont essentiels pour maintenir le processus de paix sur la bonne voie, et à participer activement à ces mécanismes.

81. Le choix est clair. Le pouvoir et l'autorité par les armes et la violence n'ont pas leur place en République centrafricaine. L'autorité de l'État doit s'exercer par des moyens constitutionnels, notamment par les urnes, et par l'intermédiaire de partis politiques dont les programmes répondent aux besoins du pays et de la population. J'encourage donc vivement les groupes armés qui remplissent les conditions requises à passer de l'action violente à l'action électorale et à se transformer en partis ou mouvements politiques légitimes en vue des élections de 2020-2021, comme le prévoit l'Accord politique.

82. Les prochaines élections de 2020-2021 mettront à rude épreuve l'engagement des parties prenantes nationales en faveur de la coexistence politique et d'une gouvernance inclusive, lequel demeure fragile après des années de conflit intercommunautaire. À cet égard, le Gouvernement de la République centrafricaine, avec l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux, doit se mobiliser rapidement pour faire en sorte que les autorités nationales disposent de l'assistance technique, logistique, sécuritaire et financière nécessaire.

83. Il n'y a pas de paix durable sans justice. L'ONU appuie les efforts visant à mettre fin à l'impunité. La manière d'aborder cette question dans le contexte de la République centrafricaine suscite des divisions et des débats intenses. Les Centrafricains eux-mêmes doivent tracer un chemin de paix, de justice et de stabilité qui résonne en eux et réponde à leur appel à mettre fin à l'impunité et à œuvrer en faveur de la réconciliation. En conséquence, un cadre de justice transitionnelle global et centré sur les victimes doit être au cœur du processus de paix, au même titre que les autres voies de réparation et de réconciliation et les efforts faits pour lutter contre l'impunité, conformément aux normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme. J'engage les États Membres à continuer d'accorder la priorité aux réformes du secteur de la justice et aux travaux de la Cour pénale spéciale et à s'investir dans ces domaines.

84. Depuis mon dernier rapport, un certain nombre de jalons importants ont été franchis dans la lutte contre l'impunité en République centrafricaine. On peut notamment citer l'instruction de procès devant les juridictions ordinaires nationales, l'ouverture d'enquêtes par la Cour pénale spéciale, la poursuite des progrès dans le jugement des crimes liés au conflit devant les cours d'appel de Bangui et de Bouar, ainsi que la remise récente de deux Centrafricains soupçonnés de crimes de guerre à la demande de la Cour pénale internationale. Ces progrès sont le signe de la volonté collective du Gouvernement de la République centrafricaine et de la communauté internationale de traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves. La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation doit être créée à titre prioritaire et sans tarder. Pour apporter la paix et panser les plaies dans le pays, la justice doit sortir des palais de justice pour toucher la vie de tous les Centrafricains, en particulier ceux qui ont été victimes des déplacements forcés et de la violence. C'est pourquoi le retour volontaire dans la sécurité et la dignité des réfugiés et des

déplacés dans leurs foyers doit être une priorité et bénéficier d'un soutien politique et financier. Je me félicite des progrès accomplis dans l'élaboration d'une loi garantissant le respect des droits au logement, à la terre et à la propriété. Je demande au Gouvernement de la République centrafricaine de faire preuve de détermination dans la prise de toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, notamment par la mise en place opérationnelle des comités locaux de paix et de réconciliation et par la participation de la société civile aux initiatives de réconciliation et de cohésion sociale.

85. Le lancement tant attendu du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement en décembre 2018 marque une étape importante dans la réintégration sociale des ex-combattants. J'engage tous les éléments des groupes armés à se démobiliser et à se désarmer immédiatement et complètement, conformément à l'Accord politique, et j'exhorte la région et la communauté internationale à les encourager à le faire. Pour être durable, le programme doit également s'inscrire dans le cadre de la stratégie de justice transitionnelle et offrir une perspective aux anciens éléments des groupes armés remplissant les conditions requises pour servir leur pays au sein des services de sécurité. Les voir désarmer, retourner à la vie civile ou rejoindre les forces de défense et de sécurité intérieure rassurera la population et renforcera la confiance du public dans le processus de paix.

86. Si la démobilisation et le désarmement des groupes armés se traduiront par un relâchement de leur mainmise sur les populations, la stabilité à long terme exigera une présence beaucoup plus importante des institutions de l'État et une fonction publique inclusive en dehors de la capitale, en vue non seulement d'empêcher la violence et la criminalité de prospérer mais également de fournir des services de base équitables. Je me réjouis des progrès accomplis dans le déploiement de fonctionnaires sur l'ensemble du territoire et dans la mise en place de mécanismes visant à pérenniser leur présence. La communauté internationale doit accroître considérablement son assistance financière et technique pour soutenir la capacité des institutions centrafricaines et l'expansion des infrastructures essentielles dans tout le pays afin que les dividendes de la paix puissent être renforcés et consolidés.

87. Le redéploiement des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure dans tout le pays demeure un élément clef du rétablissement de l'autorité de l'État. Il va sans dire que la réopérationnalisation de l'armée et de la police nationales constitue une composante essentielle de la souveraineté. Je salue les progrès réalisés à ce jour, ainsi que l'appui coordonné apporté par les partenaires internationaux. L'objectif n'est pas simplement d'équiper et de déployer des unités armées sur tout le territoire. Il s'agit plus encore d'aider le Gouvernement de la République centrafricaine à constituer un corps de forces de défense et de sécurité intérieure professionnelles, responsables et régionalement équilibrées, qui respectent et protègent les droits de tous les Centrafricains. À cet égard, je me félicite du lancement en novembre 2018 de la toute première campagne nationale de recrutement des Forces armées centrafricaines. Le Gouvernement doit désormais respecter son engagement en faveur de l'application de normes de recrutement transparentes, représentatives et méritocratiques dans le souci d'accroître la diversité des forces armées. Toutefois, une aide internationale accrue est d'urgence nécessaire pour accélérer le déploiement opérationnel de l'armée, de la police et des gendarmes, et le Gouvernement doit veiller à ce que ces déploiements soient durables et acceptés par les populations locales.

88. À mesure que se renforce la présence des institutions de l'État, le Gouvernement de la République centrafricaine doit accélérer la décentralisation progressive de l'autorité de l'État, notamment en ce qui concerne les ressources. Une approche

inclusive de la décentralisation est au cœur du processus de paix et jouera un rôle déterminant dans l'autonomisation des communautés marginalisées en leur permettant de tracer leur propre voie vers la stabilité et la prospérité. Il sera également essentiel de veiller à ce que les richesses de l'État profitent à la population. Je félicite le Président Touadera de son engagement en faveur de la décentralisation et j'espère que l'Assemblée nationale adoptera un projet de loi sur la décentralisation au cours du premier semestre de 2019. J'appelle les partenaires internationaux à collaborer avec les autorités nationales pour faire en sorte que le Gouvernement dispose des capacités techniques, logistiques et financières nécessaires à la mise en œuvre rapide des réformes correspondantes.

89. Je suis extrêmement préoccupé par le fait que la situation humanitaire reste catastrophique. La poursuite des attaques contre ceux qui fournissent de l'aide, qui a entraîné la suspension de leurs activités, est particulièrement inacceptable. J'appelle tous les groupes armés à faciliter l'acheminement de l'aide et la conduite des activités de développement.

90. Pour être durable, la paix doit s'accompagner d'un investissement égal dans le développement. Je salue les progrès accomplis dans le décaissement des fonds et dans l'appropriation nationale du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. L'Accord politique offre une occasion exceptionnelle d'étendre les activités de redressement économique et de fournir à la population des dividendes de la paix concrets ainsi que d'assurer une bonne gouvernance. Il faudrait sérieusement envisager de donner la priorité au développement dans les régions historiquement marginalisées du pays. Ces efforts ne seront durables que si les conditions de sécurité s'améliorent, ce qui exige que les groupes armés déposent les armes et que l'État assure l'exercice légitime de la force dans les limites de l'état de droit. Il sera alors possible d'améliorer la sécurité et le bien-être de la population et de permettre aux activités de relèvement et de développement de s'étendre et de remplacer progressivement l'aide humanitaire.

91. Je demande également au Gouvernement de la République centrafricaine de poursuivre ses efforts pour renforcer les réformes institutionnelles et structurelles dans les secteurs clefs, tout en améliorant la gouvernance et le climat des affaires et en luttant contre la corruption. L'appui de l'ONU et des partenaires internationaux, en particulier de l'Union européenne et de la Banque mondiale, sera essentiel pour lancer des initiatives stratégiques de relèvement et de développement visant à favoriser la stabilisation et la pérennisation de la paix.

92. Je suis particulièrement heureux de souligner l'excellente coopération qui s'est instaurée entre l'Union africaine et l'ONU dans le cadre de notre appui unifié à la République centrafricaine, qui est l'une de mes principales priorités. Ensemble, nous avons montré que nos institutions avaient la même vision d'une paix inclusive et durable en République centrafricaine. Il est impératif que nous puissions compter sur l'engagement plein et unifié de la région tandis que nous continuons à soutenir le règlement définitif du conflit. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, nous ne sommes qu'au début d'un long chemin. La cohésion et l'unité de but qui animent l'Union africaine, l'ONU, la région et la communauté internationale dans son ensemble seront indispensables au moment d'accompagner les Centrafricains dans leur marche sur le chemin de la paix, en particulier tout au long de la mise en œuvre de l'Accord politique.

93. Je demande à la communauté internationale, en étroite coordination avec la MINUSCA, l'Union africaine et le Groupe international de soutien à la République centrafricaine, d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique et de participer activement aux mécanismes de suivi inclusifs créés par l'Accord et de fournir les

ressources suffisantes pour que toutes les mesures convenues aient un effet transformateur sur la vie des Centrafricains.

94. Je remercie vivement mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, de son dévouement et de sa détermination sans faille. Je suis profondément reconnaissant au personnel de la MINUSCA, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'engagement résolu dont ils font preuve, souvent dans des conditions extrêmes et difficiles. Je remercie également mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région à l'appui de la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, la CEEAC, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires bilatéraux et internationaux, notamment le Groupe international de soutien à la République centrafricaine, et les organisations non gouvernementales d'œuvrer sans relâche, aux côtés du Gouvernement de la République centrafricaine et de l'ensemble des Centrafricains, en faveur de la paix et de la stabilité en République Centrafricaine.



Map No. 4522 Rev. 14 UNITED NATIONS February 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology Geospatial Information Section